



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2023 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à RICARD Isabelle, JEAN Nathalie donne pouvoir à JEAN Didier, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, SERAFINI Audrey donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : ROBERT Astrid, MILAD Lydie

Délibération N° 2023/107-

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 92/22 19 MAI 2022 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME – REMPLACEMENT DE MADAME FONFREDE

Rapporteur : Monsieur JEAN

Rappelle à l'assemblée que par délibération N° 32/20 du 18 Juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné les membres pour siéger au Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume.

Vu la démission de Madame Audrey FONFREDE il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21, offrent aux membres du conseil municipal la possibilité de procéder à un vote au scrutin public pour peu qu'ils en décident à l'unanimité et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose le vote à bulletins secrets. Il ne ressort pas non plus de l'article du CGI que cette dernière modalité de vote soit prescrite.

Monsieur le Maire demande à ses collègues, s'ils sont d'accord pour procéder à une désignation à main levée, ce que l'ensemble de l'assemblée valide.

Il propose ainsi de désigner Virginie PERRIN membre du Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume,

Vu la démission de Madame Audrey FONFREDE
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE, sur proposition de Monsieur le Maire, Virginie PERRIN membre du Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume.

DIT que les membres suivants siégeront au Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume :

- Jean-Pierre SERRUS, Maire – Président de droit
 - Didier JEAN
 - Fanny VAILLAT
 - Pascal BREBION
 - Aurélie GROSSO
 - Régis POSTIAUX
 - Alain CLENCHARD
 - Virginie PERRIN
 - Audrey SERAFINI
- Isabelle RICARD
 - Frédéric VANDENBOSSCHE
 - Marie-France FANTAUZZO
 - Nathalie JEAN
 - Maryvonne DELEUIL
 - Régine MASSIE
 - Julien BOURIN

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 7.12.13
Et de la publication sur le site internet le... 7.12.13
ou notification le 7.12.13